

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 15 mai 2017

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Rédaction du procès-verbal : Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents : 81

Majorité : 41

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016
2. Modification des statuts du Service social du Lac
3. Comptes 2016
 - 3.1 Compte de fonctionnement
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Rapport de l'organe de contrôle
4. Révision du PAL : crédit complémentaire
5. Plan général d'évacuation des eaux : crédit complémentaire
6. Divers et communications.

J.-P. Martinetti : « Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée des comptes. Cette assemblée un peu particulière marque les 20 ans de notre fusion. C'est avec un immense plaisir que je vous accueille aussi nombreux ce soir.

Je tiens à saluer particulièrement la presse représentée ce soir par Jessica Freiburghaus des Freiburger Nachrichten.

Un salut particulier également à tous les anciens conseillers, conseillères communaux, syndicats qui ont œuvré durant ces 20 dernières années à la bonne marche de la commune, mais je reviendrai plus en détail sur ce fait en fin d'assemblée.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à Olivier Simonet qui officie pour la première fois en tant que secrétaire communal à notre assemblée. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et j'espère une longue collaboration.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 28 avril 2017, par affichage au pilier public et par tout-ménages. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Ce n'est également pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Dans les divers ou lorsque vous avez des questions, je vous prie d'attendre le micro de façon à ce que vos propos puissent être enregistrés.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Romain Zahno, pour la partie à ma gauche ainsi que la table du Conseil, et Sébastien Ratzé pour la partie de droite.

Y a-t-il des contre-propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche.

Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : 80 oui et 1 abstention

Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts du Service social du Lac

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Myriam Genoud ».

M. Genoud : « Mesdames, Messieurs bonsoir, comme vous le savez la commune de Courtepin a fusionné au 1^{er} janvier avec Wallenried, Villarepos et Barberêche. Suite à cette fusion et à quelques demandes de rectification du Service des communes, le Service social du Lac doit modifier ses statuts. Les modifications touchent les articles suivants, avec en gras les modifications qui ont lieu et je vais expliquer que les changements qu'il y a eus. »

M. Genoud détaille ensuite avec présentation à l'écran (ci-jointe) les articles modifiés ou nouveaux.

Il n'y a pas de questions.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Myriam Genoud pour sa présentation. La parole n'est pas demandée.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du Service social du Lac telle que présentée, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : la modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes 2016

J.-P. Martinetti : « Notre commune s'agrandit et le nombre des contribuables augmente, ce qui est de bon augure pour les finances communales. Ceci se ressent sur l'exercice 2016, ce qui permet à la commune de faire des amortissements supplémentaires et également de diminuer les amortissements obligatoires du contrôle de la dette. Cette façon de procéder

nous permet de voir l'avenir un peu plus sereinement au vu des investissements conséquents futurs que la commune devra supporter, soit au niveau de l'adduction d'eau, des eaux usées ainsi que de nos routes.

Après ces quelques considérations, je vais passer à la présentation des comptes 2016 et ne m'arrêterai que sur les quelques points qui demandent une explication. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. Je rappelle que les libellés précédés d'un astérisque sont des charges liées ou données sur lesquelles nous ne pouvons intervenir. »

J.-P. Martinetti présente à l'écran le compte de fonctionnement et donne quelques explications sur certains comptes.

Aucune question n'est posée durant la présentation des comptes.

J.-P. Martinetti passe ensuite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2016 et à la dette par habitant.

Répartition des bénéfices de l'exercice 2016 :

Bénéfice avant répartition :	765'273.19
Amortissement supplémentaire, routes et trottoirs :	310'000.00
Amortissement supplémentaire, bâtiments :	450'000.00
Total amortissements supplémentaires, réserves et provisions :	<u>760'000.00</u>
Bénéfice après répartition :	<u>5'273.19</u>

Dette par habitants au 31.12.2016 :

	<u>Dette totale</u>	<u>Habitants</u>	<u>Dette par hab.</u>
Dette totale au 31.12.2016 :	7'271'866.60	1906	3'815.25
Dont la dette du Service des eaux :	<u>889'019.20</u>		
Total de la dette sans le Service des eaux :	<u>6'382'847.40</u>		<u>3'348.82</u>

J.-P. Martinetti passe au compte d'investissements.

J.-P. Martinetti : « J'en ai terminé avec la présentation des comptes 2016 et je donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport de l'organe de révision (cf. document ci-joint).

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière et j'ouvre la discussion sur les comptes 2016.

S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2016, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée. ».

Résultat du vote : les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Au terme de cette présentation des comptes 2016, j'aimerais tout d'abord remercier notre caissière communale Mme Sylvie Wider, pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année écoulée et pour sa patience face aux grandes difficultés rencontrées durant cette année. Elle mérite vos applaudissements.

Applaudissements.

Cette bonne année 2016 nous permet à nouveau d'effectuer des amortissements supplémentaires. Certes les rentrées fiscales sont le fruit de ce bon résultat mais je tiens à féliciter mes collègues du Conseil qui constamment se soucient de gérer au mieux les budgets et font attention à chaque dépense afin que la santé financière de notre commune soit des plus propices. Merci. »

Point 4 de l'ordre du jour: Révision du PAL : crédit complémentaire

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Otto Schöb. »

O. Schöb : « Bonsoir tout le monde, pour notre révision du PAL je demande ce soir un crédit complémentaire. Pour rappel, PAL ça signifie plan d'aménagement local et en gros il définit où et comment on peut construire dans notre Commune. En 2004, on a demandé le premier crédit, il était à Fr. 110'000.- et a été accepté, on a travaillé entre 2005 et 2009 sur notre PAL et préparé l'examen préalable.

En 2010 on était prêt pour présenter l'examen préalable, mais malheureusement la loi a changé et tout ou presque tout le travail qu'on avait fait est tombé et on a dû recommencer. En 2011 on a remarqué que notre crédit n'était pas assez grand et on a demandé un crédit complémentaire pour Fr. 60'000.- et on a de nouveau bien travaillé, mais malheureusement en 2013 suite à une votation populaire la loi est changée et on pouvait presque recommencer notre travail à 0. En 2014 on a continué avec ces nouvelles lois et on a présenté notre PAL, mais jusqu'en 2019 on a le moratoire dans notre Canton on ne peut pas mettre de nouvelles surface en zone et notre PAL était de nouveau à recommencer.

Alors la situation actuelle dure depuis avant la fusion, depuis 1991, les 4 plans des anciennes communes sont toujours en vigueur et tout le travail qui a été fait entre deux est pas nul mais on doit encore continuer. Alors pour terminer ce PAL, on demande ce soir un crédit complémentaire. »

O. Schöb détaille ensuite le montant demandé par une présentation à l'écran (ci-jointe), ainsi que son financement.

La parole est donnée à l'assemblée.

Michel Audergon : « Pourquoi continuer le PAL puisqu'il y a le moratoire, vous allez de nouveau faire du travail dans le vide pendant 2 ans. »

O. Schöb : « Non je ne crois pas, parce que le PAL actuel date de 1991 sur certains villages et 1997 pour Misery et tout ce qui se passe maintenant, se construit est encore basé sur les vieux PAL. Il y aura des préparations de loi déjà cette année, le règlement d'exécution de la Loi sur l'aménagement avec des changements. Il y aura tout le temps des changements de loi, alors si on attend jusqu'à la fin du moratoire il y aura toujours des autres lois et des éléments à ajouter. Le but c'est vraiment d'avancer maintenant assez rapidement et de présenter le PAL révisé encore cette année pour la mise à l'enquête. Une fois la mise à l'enquête faite, les lois peuvent changer après, ça ne gêne plus le PAL. Attendre ce serait pour moi vraiment une grande erreur, car notre PAL est presque prêt, si tout va bien on le présente encore au Canton avant les vacances scolaires ou juste après. Ce serait dommage d'attendre jusqu'à ce que le moratoire tombe, parce que personne ne sait ce qui va se passer après la fin du moratoire. Il faut absolument faire quelque chose maintenant. »

M. Audergon : « Vous en avez quand même fait deux dans le vide. »

O. Schöb : « Non pas complètement, mais certaines choses c'est clair ont été refaites. A cause de ça, on a pris beaucoup de retard et ça coûte aussi, chaque fois qu'on refait, qu'on rediscute, qu'on redessine les plans ça coûte. »

Geneviève Buclin : « Combien ça a coûté jusqu'à maintenant ? »

O. Schöb : « C'est Fr. 146'000.- et on demande encore Fr. 90'000.- mais avec Fr. 30'000.- pour traiter les oppositions seulement s'il y en a. Donc encore du travail pour Fr. 60'000.- et les oppositions on ne sait pas, selon le nombre ça coûte plus ou moins cher. Mais on peut dire que le PAL coûtera encore Fr. 60'000.-, ça c'est presque sûr. »

G. Buclin : « Je trouve bizarre, ça a commencé en 2005 et en 12 ans on a utilisé que Fr. 146'000.- et maintenant en deux ans encore Fr. 90'000.-, ce n'est pas très équilibré. »

O. Schöb : « Oui si on regarde les chiffres comme ça, ce n'est pas équilibré. Par contre si on regarde ce qui était demandé avant 2010 et maintenant un PAL est beaucoup plus grand. Par exemple un plan communal des énergies, en 2009 ce n'était pas demandé, le travail d'ingénieur pour l'équipement c'était beaucoup plus simple. Maintenant tout doit être plus calculé, si on met une surface en zone on doit examiner s'il y a assez de transport public. Le PAL ajoute beaucoup de choses, c'est même marqué où on a des grenouilles. C'est un travail immense avec beaucoup d'heures de travail qui augmentent, c'est ça qui coûte cher et pas juste imprimer quelques plans. Il faut aussi mettre ensemble des programmes informatiques, c'est beaucoup plus de travail que ce qu'on a pensé en 2004-2005 et ce qu'on a voté. »

J.-P. Martinetti : « Vu qu'il n'y a plus d'autre question, je remercie Otto Schöb pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Vincent Genier lit le rapport de la commission (cf. document ci-joint).

Position de la commission : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 90'000.-.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de questions, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire pour la révision du PAL tel que présenté, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : oui 76 non 4 abstentions 1
Le crédit complémentaire est accepté par 76 voix.

Point 5 de l'ordre du jour: Plan général d'évacuation des eaux : crédit complémentaire

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Jean-Yves Garreau. »

J.-Y. Garreau : « Bonsoir tout le monde, ce soir je vais vous présenter une demande de crédit supplémentaire pour la mise à jour et la finalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le PGEE actuel de la Commune a été réalisé entre 2006 et 2008 par le bureau d'ingénieurs SIC qui est maintenant le bureau SEGC. Il a été présenté au Canton pour examen préalable en 2008, nous avons reçu un préavis défavorable en 2012. Notre PGEE a maintenant 10 ans depuis son élaboration. Notre Commune a vu ses dernières années le nombre d'utilisateurs augmenter considérablement et les mesures faites à l'époque ne sont plus actuelles. Le système d'information du territoire (SIT) qui permet de visualiser les canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ne correspond plus avec le PGEE.

L'état souhaité c'est une remise à jour du PGEE, préparation pour l'examen final auprès du Canton, mise à jour du SIT de la Commune en collaboration entre SEGC et le bureau Hirsiger et Péclard SA responsable de notre SIT. »

J.-Y. Garreau détaille dans une présentation à l'écran (ci-jointe) le coût de ce crédit et son financement.

Il n'y a pas de questions.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Jean-Yves Garreau pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Vincent Genier lit le rapport de la commission (cf. document ci-joint).

Position de la commission : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que le prélèvement sur la réserve y relatif de Fr. 35'000.-

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de questions, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire pour le plan général d'évacuation des eaux tel que présenté, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : le crédit est accepté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour: Divers et communications

J.-P. Martinetti : « Avant d'ouvrir les divers, deux petites communications de la part du Conseil communal.

Je cède la parole à Laurence Zizza pour la première communication et ensuite à Sabine Haymoz pour la deuxième. »

L. Zizza : « Mesdames Messieurs, bonsoir. J'ai une petite communication à vous faire, un peu de publicité de la part des élèves de notre école, de notre cercle scolaire et de leurs enseignants qui nous préparent une magnifique exposition de leurs travaux qu'ils ont réalisés au bricolage cette année. Ils ont été inspirés par l'année Jean Tinguely en 2016 et ont fait beaucoup d'œuvres d'art durant cette année scolaire qu'ils présenteront le mardi 13 juin de 17h30 à 19h00 dans le nouveau bâtiment scolaire et la salle paroissiale. A l'issue de cette exposition, un apéritif sera offert et des gâteaux confectionnés par les enfants. »

S. Haymoz : « Bonsoir. Une communication par rapport à nos chapelles. On a eu depuis 2011 Madame Schouwey qui s'est occupée d'ouvrir les chapelles de Pâques à la Toussaint, tous les premiers dimanches du mois et de les nettoyer à l'occasion. Mme Schouwey a décidé maintenant de faire autre chose, je profite de la remercier et ma demande ce soir est si quelqu'un est intéressé à reprendre cette petite conciergerie pour les chapelles, pour le moment c'est encore seulement celles de Misery et Cormérod. Va s'ajouter celle de Courtion dès qu'elle sera terminée. C'est un travail rémunéré. Vous pouvez demander toutes mes coordonnées, car c'est à moi qu'il faut s'adresser si vous êtes intéressé. On mettra encore une annonce au pilier public. »

J.-P. Martinetti: « Je remercie Laurence Zizza et Sabine Haymoz pour leurs communications. J'ouvre la discussion dans les divers. Y a-t-il des divers ? »

Personne ne prend la parole.

J.-P. Martinetti : « Alors vu que la parole n'est plus demandée, je vais revenir sur un thème abordé en introduction. Je vous rassure, je vais être bref.

Il y a un peu plus de 20 ans se réunissaient en assemblée extraordinaire les quatre communes de Misery, Courtion Cournillens et Cormérod. Le thème principal était la fusion. Que de discussions, présentations, dialogues pour arriver à un OUI à une grande majorité et ceci dans toutes les communes. La fusion était née. Ce soir, nous avons voulu réunir la population pour marquer cet événement et partager d'ici quelques instants un moment convivial qui permettra les échanges dans une ambiance festive. 20 ans, dans la vie d'un homme, c'est la fleur de l'âge, la découverte de la vie. Pour une commune, 20 ans c'est déjà l'âge de raison, fini les premiers pas nonchalants, l'acné juvénile. Notre commune, votre commune, s'est agrandie, modernisée et est devenue une commune attractive, la preuve en est son développement. Maintenant, on peut dire qu'elle a tout d'une grande.

Nous avons le plaisir de compter parmi nous ce soir les chevilles ouvrières de cette fusion, il s'agit des anciens syndics des anciennes communes, Marius Berset syndic de Misery, Jean-Daniel Andrey syndic de Cormérod, malheureusement Vincent Sahi syndic de Courmillens et Jean-Pierre Zenhäusern syndic de Courtion se sont excusés ce soir. Ce sont ces quatre personnes, certes entourées par leur conseil, qui ont échafaudé et mené à bout de bras la fusion, ils méritent vos applaudissements.

Applaudissements.

Nous voulions également associer à cet événement tous les conseillers et conseillères communales qui ont donné de leur temps pour la commune, Laurent Aubry, Marie-Christine Humbert, Roland Aeby, Marlyse Monney qui nous rejoindra tout à l'heure, Jacques Berset, tous présents ce soir, mais également Béatrice Wüthrich, Adrian Schneider, Jean-François Progin, excusés ce soir. Ils méritent également vos applaudissements.

Applaudissements.

Certes il y a aussi ceux qui sont encore en place maintenant.

Moins de changement au niveau de l'administration mais pas moins de travail pour autant, il s'agit de Nicole Berset, excusée ce soir, et Romain Zahno fidèle au poste de secrétaire jusqu'au mois de février de cette année. Bravo !

Applaudissements.

Je ne voudrais pas oublier toutes les personnes des commissions diverses, concierges, édilité et j'en passe mais la liste serait longue.

Il y a une personne à ne pas oublier, qui s'est également investie dans cette fusion, a soutenu notre jeune commune et fait le lien avec les différentes institutions, il s'agit de Pascal Corminboeuf ancien Conseiller d'Etat malheureusement excusé ce soir.

C'est grâce à tout ce petit monde que notre commune est devenue ce qu'elle est aujourd'hui et au nom de conseil communal et de toute sa population je tiens à vous féliciter et vous remercier pour votre engagement pour la collectivité publique.

Au fil des années, et des investissements (bien quelques millions) notre commune s'est développée. Sa vie associative et les manifestations diverses qui animent la vie de nos quatre villages sont intenses. Notre population a aussi évolué et certes il est plus difficile de connaître tout le monde, mais l'intégration des nouveaux habitants se fait tout naturellement par le mélange des générations, le contact avec les voisins ou les rencontres lors de manifestations locales.

Que de chemin parcouru en 20 ans et que de projets réalisés, la liste serait longue. Je n'en citerai que deux qui montrent l'unification et le développement de notre commune. Il s'agit de la nouvelle école inaugurée en 2012 qui dénote l'attrait pour les familles, et le remaniement parcellaire, gros projet qui par ses chemins a réussi à rapprocher nos quatre villages.

Notre commune a encore un bel avenir devant elle. Je voudrais remercier ici l'équipe du Conseil communal actuel qui met tout en œuvre pour que l'avenir de la commune soit le plus serein possible. Ils méritent également vos applaudissements.

Applaudissements.

Des projets il y en a encore beaucoup pour que notre commune continue à se développer harmonieusement et pour que ce petit coin de terre soit un havre où il fait bon vivre.

Je n'aimerais pas prolonger la séance et vous invite à partager le verre de l'amitié ainsi que l'apéritif dans la simplicité, la convivialité comme l'a toujours été notre commune. Il sera servi par la Société de jeunesse nouvellement reconstituée.

Un grand merci également au quatuor Ostinato qui animera musicalement le début de notre apéritif.

Je vous remercie pour votre présence nombreuse ce soir et vous souhaite un bon apéritif durant lequel vous pourrez lors de vos discussions essayer de reconnaître dans l'assemblée le premier citoyen né sous la nouvelle commune. Je vous donne un petit indice... Il a 20 ans.

Merci pour votre attention.

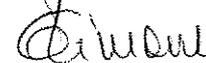
Vive Misery-Courtion.

La séance est levée à 20h05.

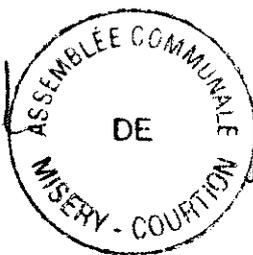
Applaudissements.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secrétaire :



Olivier Simonet



Le Syndic :



Jean-Pierre Martinetti

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Assemblée communale 15.05.2017

Révision du PAL : crédit complémentaire

Le lundi 10 avril 2017, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Thierry Bigler, l'investissement lié à un crédit complémentaire concernant la révision du PAL.

Lors de cette présentation, le montant du crédit complémentaire a été défini à CHF 90'000.00 (TVA comprise)

Le montant portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 16'200.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 90'000.00

Mise à jour et finalisation du PGEE

Le lundi 10 avril 2017, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Thierry Bigler, l'investissement lié à la mise à jour et la finalisation du PGEE.

Lors de cette présentation, le montant pour cet investissement a été défini à CHF 35'000.00 (TVA comprise). Le financement se fera par prélèvement sur la réserve.

Le montant portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 5'250.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que le prélèvement sur la réserve y relatif de CHF 35'000.00

Misery-Courtion, le 15 mai 2017

La Commission financière de Misery-Courtion

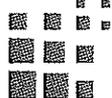
Thierry Bigler
Président

Vincent Genier
Secrétaire

Christophe Frossard
Membre de la commission

FR Rte de Beumont 20 CH-1709 Fribourg tél.: +41 26 425 44 99
GE Rue du Général-Dufour 22 CH-1204 Genève tél.: +41 22 719 01 03
ZH Schützengasse 4 CH-8001 Zurich tél.: +41 44 520 91 21

www.fiduservice.ch

FIDUSERVICE  SA

A l'attention du Conseil communal
et à la Commission financière
de la Commune de Misery-Courtion
1721 Misery-Courtion

Fribourg, le 10 avril 2017

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2016

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'organe de révision de votre commune, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le conseil communal et votre caissière communale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil communal :

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision :

Notre mission consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Notre révision a été effectuée selon les dispositions légales et les directives cantonales sur la base du formulaire officiel de révision du Service des communes du canton de Fribourg (SCom).

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue de comptes communaux (loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo).

Rapport sur d'autres dispositions légales :

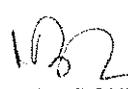
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, de qualification et d'indépendance. Notre société est enregistrée sous le no 502397 auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Nous confirmons qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

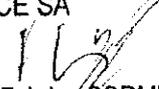
Conclusion :

En conclusion de notre rapport, nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis :

- Le bilan tel qu'il vous est présenté avec une fortune nette avant report du bénéfice de CHF 1'506'996.50
- Le compte de fonctionnement 2016 présentant un bénéfice annuel, soit un excédent de produit de CHF 5'273.19

FIDUSERVICE SA


Martine ROUILLER
(réviseur responsable)
(Expert-réviseur agréé)
(ASR n°108443)


Fabrice CORMINBOEUF
(Expert-réviseur agréé)
(ASR n°110201)

Annexe : Comptes annuels



Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 15.05.2017

Service social du district du Lac
Modification des statuts

Présenté par Myriam Genoud

Raisons de la modification des statuts

- ▶ **Fusion de Communes**
À la suite de la fusion des communes de Courtepin, Barberêche, Wallenried et Villarepos entrée en vigueur le 1.1.2017.
- ▶ **Demandes de rectifications par le service des communes**

Modifications des statuts

Les modifications touchent les articles suivants:

Ancien	Nouveau
<p>Art. 2 Membres</p> <p>¹ Sont membres de l'Association, les communes de Barberêche, Courgevaux, Courtepin, Cressier, Fräschels, Galmiz, Gempenach, Gurmels, Kleinbödingen, Misery-Courtion, Mont-Vully, Muntelier, Ried, Ulmiz, Villarepos, Wallenried, qui en vertu d'une décision de leur assemblée communale ou conseil général, ont adhéré aux présents statuts.</p>	<p>Art. 2 Membres</p> <p>¹ Sont membres de l'Association, les communes de Courgevaux, Courtepin, Cressier, Fräschels, Galmiz, Gempenach, Gurmels, Kleinbödingen, Misery-Courtion, Mont-Vully, Muntelier, Ried, Ulmiz, qui en vertu d'une décision de leur assemblée communale ou conseil général, ont adhéré aux présents statuts.</p>

Modifications des statuts

Ancien	Nouveau
<p>Art. 6 Organes</p> <p>Les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none">a) l'assemblée des délégués;b) le comité de direction;c) les commissions sociales;d) L'organe de révision.	<p>Art. 6 Organes</p> <p>Les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none">a) l'assemblée des délégués;b) le comité de direction;c) les commissions sociales.

Modifications des statuts

Ancien	Nouveau
<p>Art. 11 Convocation</p> <p>1 L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction par avis adressé à chaque conseil communal et à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le comité de direction, les documents y relatifs étant joints.</p> <p>2 L'assemblée des délégués se réunit au moins deux fois par année, jusqu'au 31 mai pour les comptes et avant le 30 septembre pour le budget.</p>	<p>Art. 11 Convocation</p> <p>1 L'assemblée des délégués siège au moins deux fois par année, jusqu'au 31 mai pour les comptes et avant le 30 septembre pour le budget. Par 1/3 des voix des délégué(e)s ou à la demande de 1/3 des communes membres, la convocation de l'assemblée des délégués en séance extraordinaire peut être requise.</p> <p>2 L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué(e) et pour information à chaque commune membre au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance.</p> <p>3 La convocation contient la liste des objets à traiter.</p> <p>4 L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.</p> <p>5 La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.</p>

Modifications des statuts

Ancien	Nouveau
<p>Art. 12 Délibérations</p> <p>² Les dispositions de la LCo relatives à la récusation d'un membre de l'assemblée communale (art. 21), aux délibérations (art. 16 et 17), au vote (art. 18 al. 1, 2 et 4), aux élections (art. 19 al. 1 et 2) et au procès-verbal de l'assemblée communale (cf. art. 22 LCo) sont applicables par analogie à l'assemblée des délégués.</p>	<p>Art. 12 Délibérations</p> <p>² Les dispositions de la LCo relatives à la récusation d'un membre de l'assemblée communale respectivement du conseil général (art. 21), aux délibérations (art. 16 et 17), au vote (art. 45), aux élections (art. 19) et au procès-verbal de l'assemblée communale (cf. art. 22 LCo) sont applicables par analogie à l'assemblée des délégués.</p>

Modifications des statuts

Ancien	Nouvel article
-	<p data-bbox="676 1106 719 1659">Art. 12a Publicité des séances</p> <p data-bbox="775 580 963 1659">Les séances de l'assemblée des délégués sont publiques. Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).</p>

Modifications des statuts

Ancien	Nouvel article
-	<p data-bbox="560 1361 600 1771">Art. 12b Procès-Verbal</p> <p data-bbox="660 600 751 1771">1 Le comité veille à ce que le procès-verbal puisse être consulté dès sa rédaction par toute personne qui le demande.</p> <p data-bbox="759 589 850 1771">2 Le procès-verbal est publié sur les sites internet des communes membres dès sa rédaction, toutefois :</p> <ul data-bbox="887 633 1166 1771" style="list-style-type: none"><li data-bbox="887 745 978 1771">a) jusqu'à son approbation, une précision relative à son caractère provisoire doit être donnée;<li data-bbox="986 633 1166 1771">b) le comité peut, pour des raisons de protection des données personnelles, anonymiser certains passages dans la version publiée sur internet, en le signalant clairement dans le document.

Modifications des statuts

Ancien	Nouveau
<p>Art. 21 Composition et présidence</p> <p>¹ Les commissions sociales sont composées d'un membre par commune, désigné par le conseil communal.</p> <p>² Pour atteindre cet objectif, les communes membres forment les deux groupements suivants :</p> <p>Francophone: Barberêche, Courtepin, Cressier, Misery-Courtion, Villarepos, Wallenried, Mont-Vully</p> <p>Germanophone: Courgevaux, Galmiz, Muntelier, Fräschels, Gempenach, Ried, Ulmiz, Gurmels, Kleinböisingen</p>	<p>Art. 21 Composition et présidence</p> <p>¹ Les Commissions sociales sont composées d'au moins cinq membres. Elles comprennent au moins un membre par commune. Si une commission sociale comprend moins de cinq communes, les sièges supplémentaires sont répartis proportionnellement au nombre d'habitants des communes concernées. Les membres sont nommés par le conseil communal respectif.</p> <p>² Pour atteindre cet objectif, les communes membres forment les deux groupements suivants:</p> <p>Francophone: Courtepin, Cressier, Misery-Courtion, Mont-Vully</p> <p>Germanophone: Courgevaux, Galmiz, Muntelier, Fräschels, Gempenach, Ried, Ulmiz, Gurmels, Kleinböisingen</p>

Modifications des statuts

Ancien	Nouveau
<p>Art. 26 Attributions</p> <p>La commission sociale:</p> <ul style="list-style-type: none">a) décide de l'octroi, du refus, de la modification, de la suppression et du remboursement de l'aide matérielle relevant de l'article 7 de la LASoc;b) détermine la forme, la durée et le montant de l'aide matérielle;c) détermine le domicile d'aide sociale;d) demande, le cas échéant, le préavis de la commune de domicile d'aide sociale;e) elle prend les décisions relevant du contrat d'insertion sociale. Elle peut par décision, annuler ou modifier le contrat si la personne dans le besoin ne remplit pas ses obligations ou si la mesure s'avère inadéquate.	<p>Art. 26 Attributions</p> <p>La commission sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">a) décide de l'octroi, du refus, de la modification, de la suppression et du remboursement de l'aide matérielle relevant de l'article 7 de la LASoc;b) détermine la forme, la durée et le montant de l'aide matérielle;c) détermine le domicile d'aide sociale;d) elle prend les décisions relevant du contrat d'insertion sociale. Elle peut par décision, annuler ou modifier le contrat si la personne dans le besoin ne remplit pas ses obligations ou si la mesure s'avère inadéquate.

Modifications des statuts

Ancien	Nouvel article
-	<p data-bbox="564 880 608 1771">VII a. INFORMATION ET ACCES AUX DOCUMENTS</p> <p data-bbox="643 1462 686 1771">Art. 33a Principe</p> <p data-bbox="721 689 863 1771">Les organes de l'association mettent en œuvre le devoir d'information et l'accès aux documents conformément aux présents statuts et à la législation en la matière.</p>



Commune de
Misery - Courtion



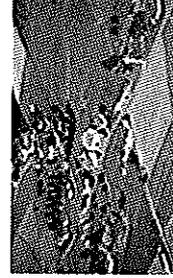
Misery



Courtion



Cerninval



Cerniflens

- **Merci de votre attention.**
- **Avez-vous des questions?**



Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 15.05.2017

Révision du PAL : crédit complémentaire

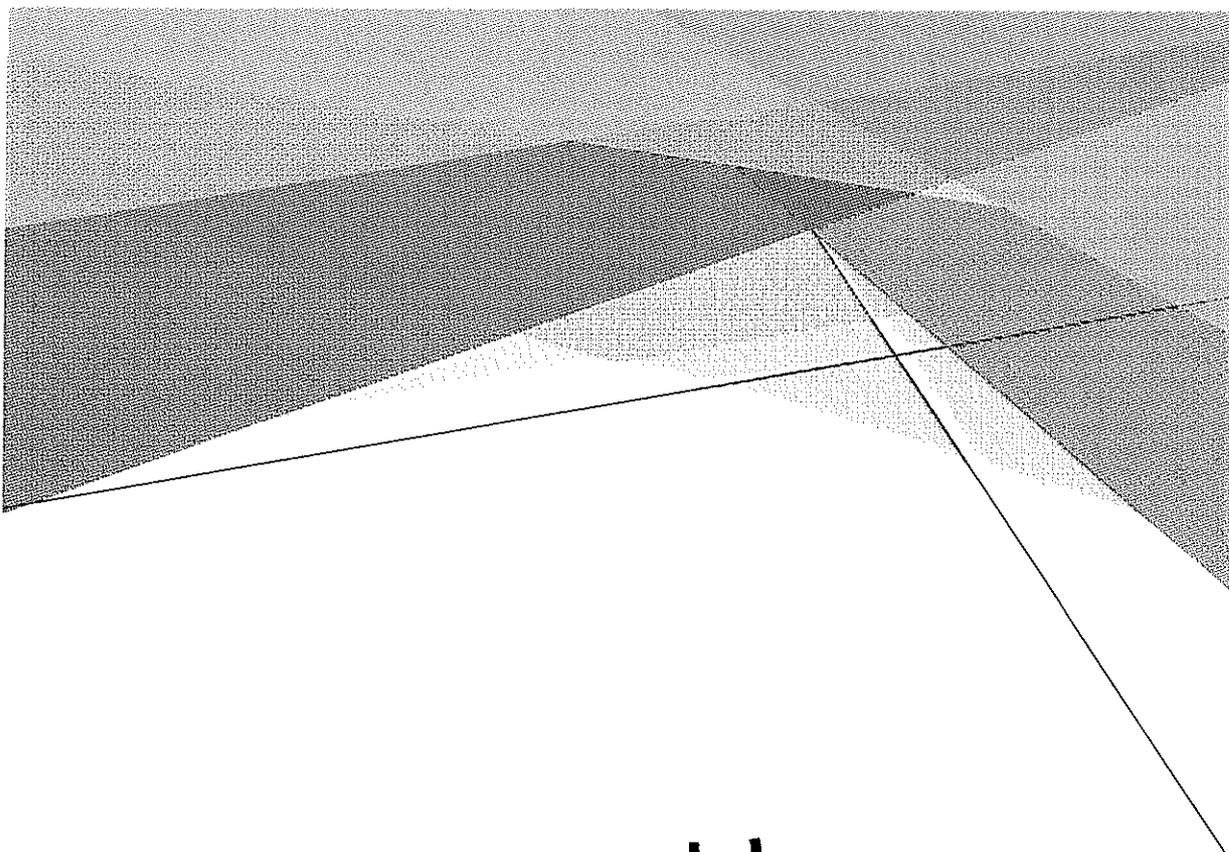
Présenté par Otto Schöb

2

▲ **P**lan

▲ **A**ménagement

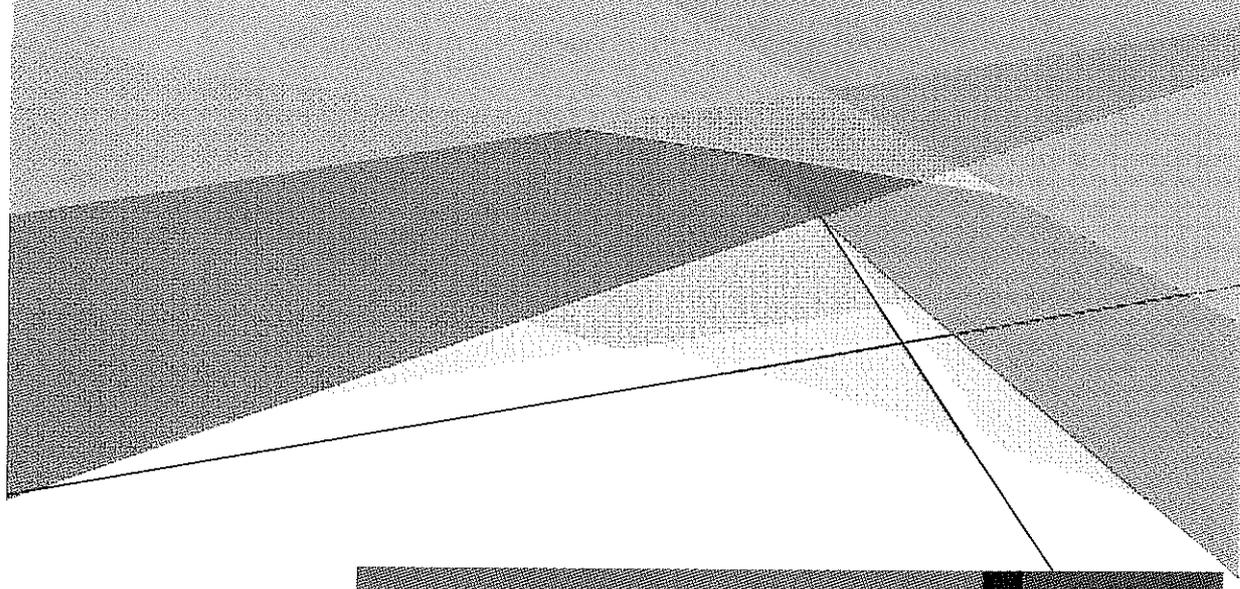
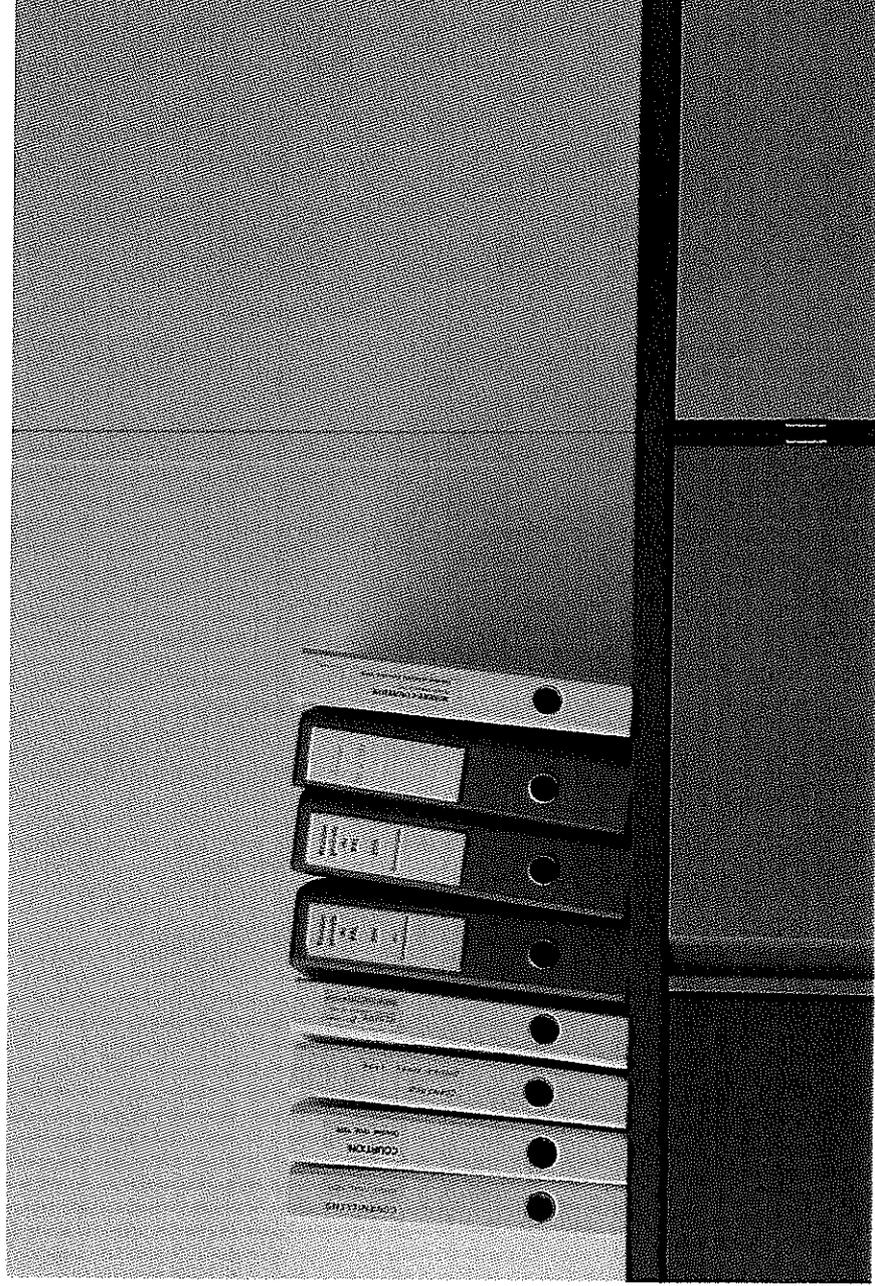
▲ **L**ocal



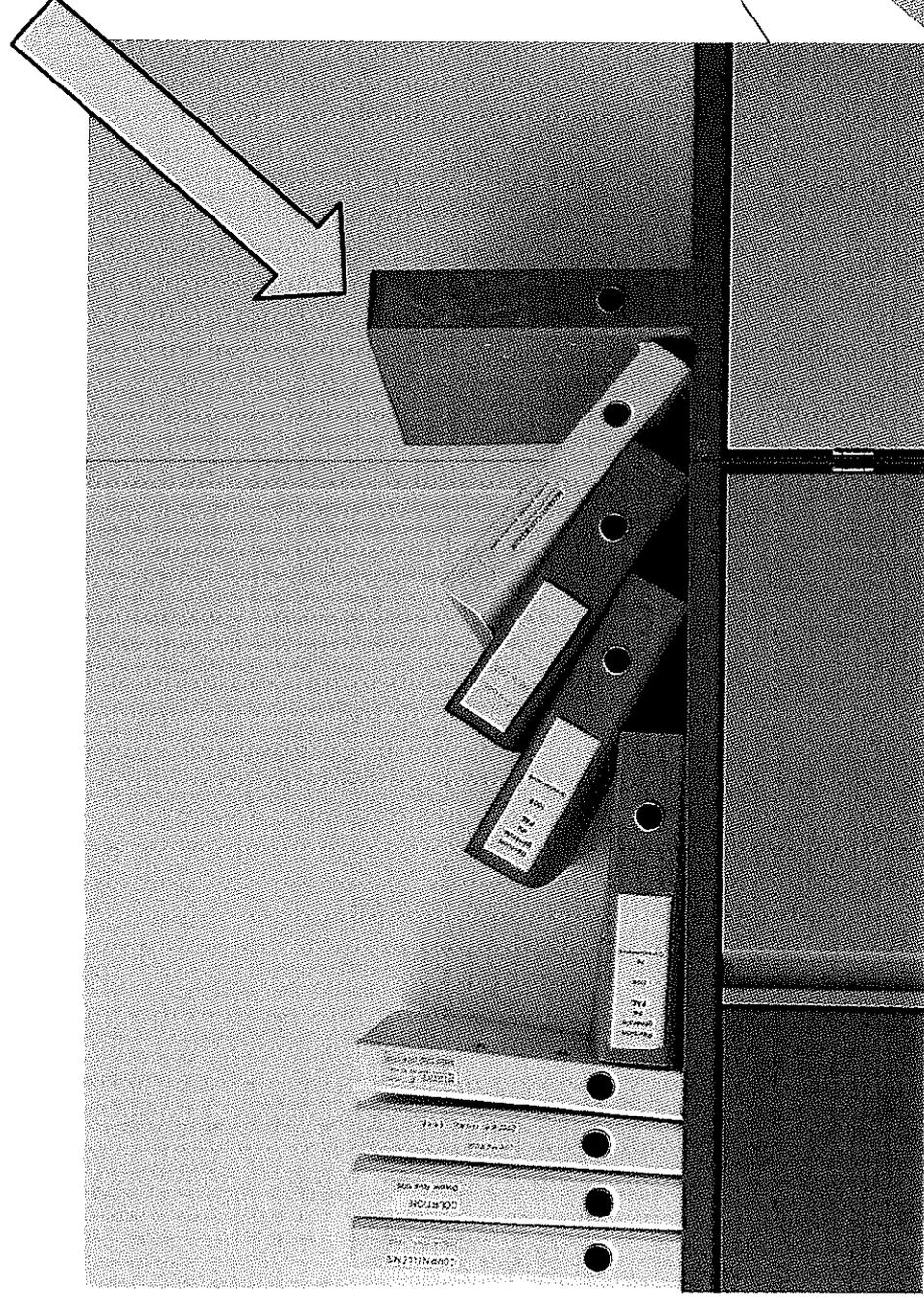
3

▶ **16.12.2004**
crédit accepté :
CHF 110'000.-

4 2005 - 2009 préparation préalable



5 2010 la nouvelle loi: LATEc et ReLATEc

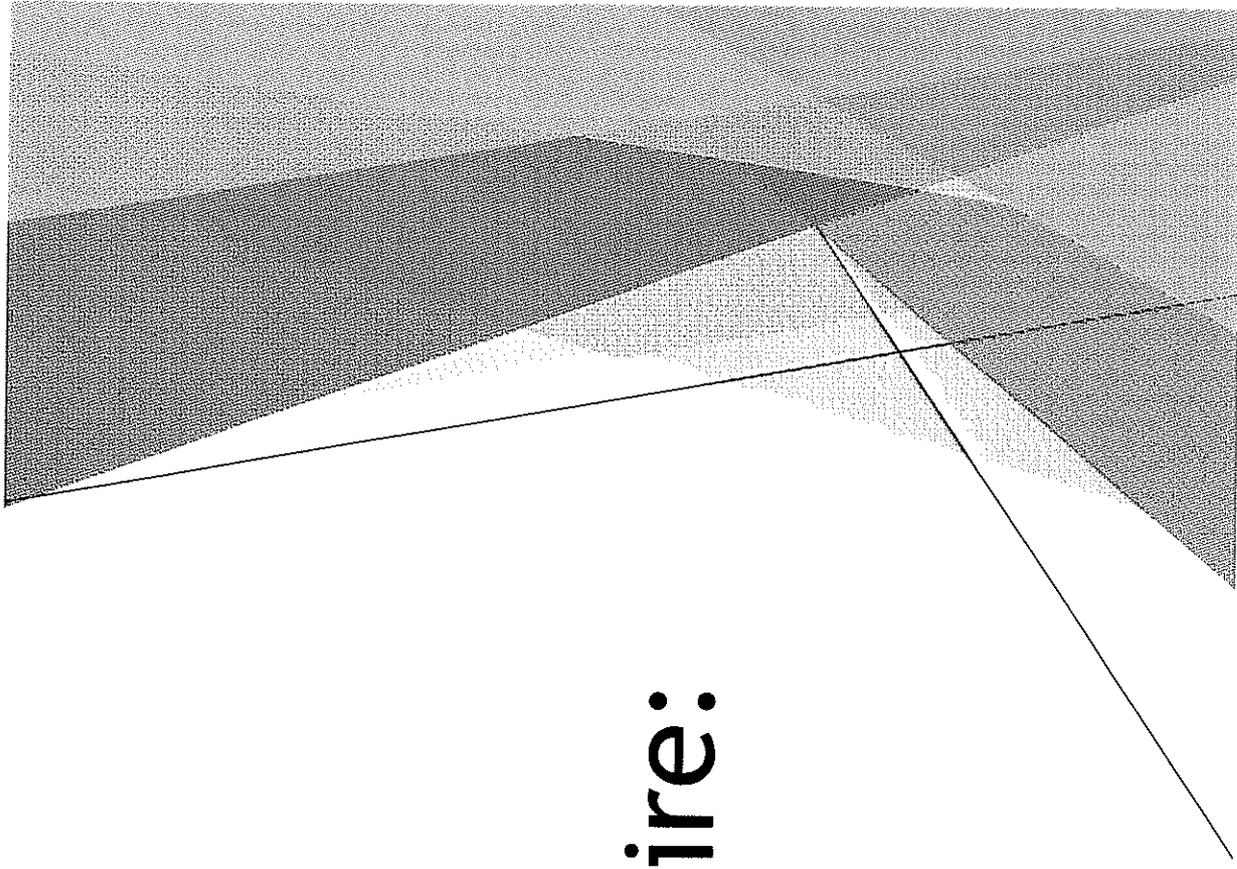


6

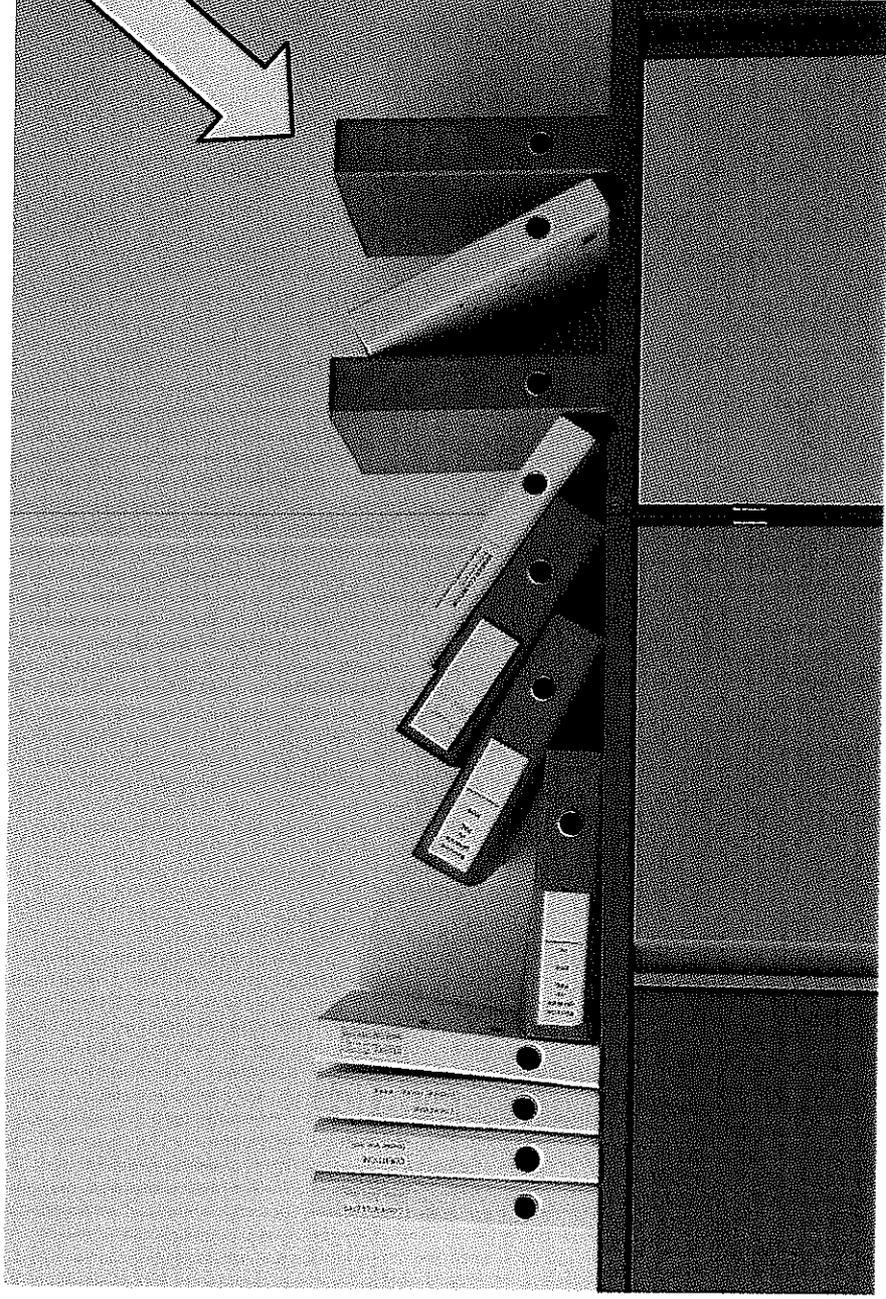
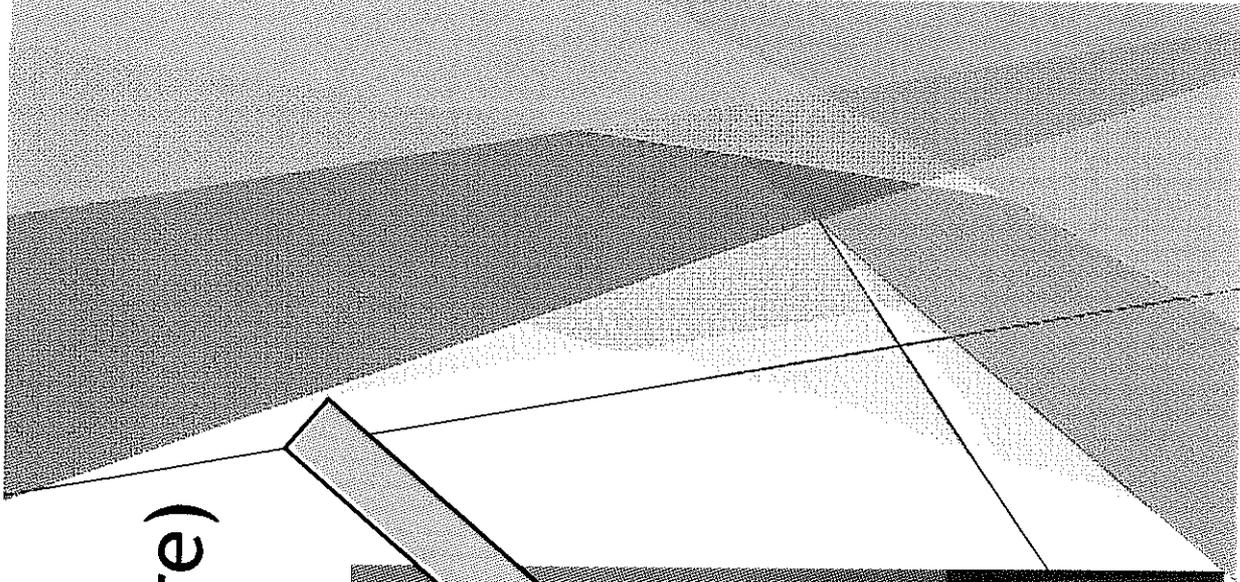
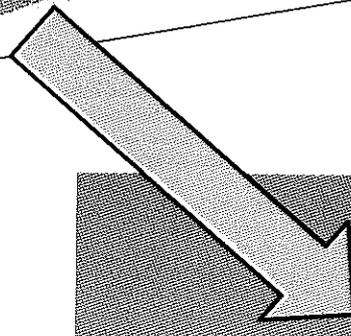
▶ **19.12.2011**

crédit complémentaire:

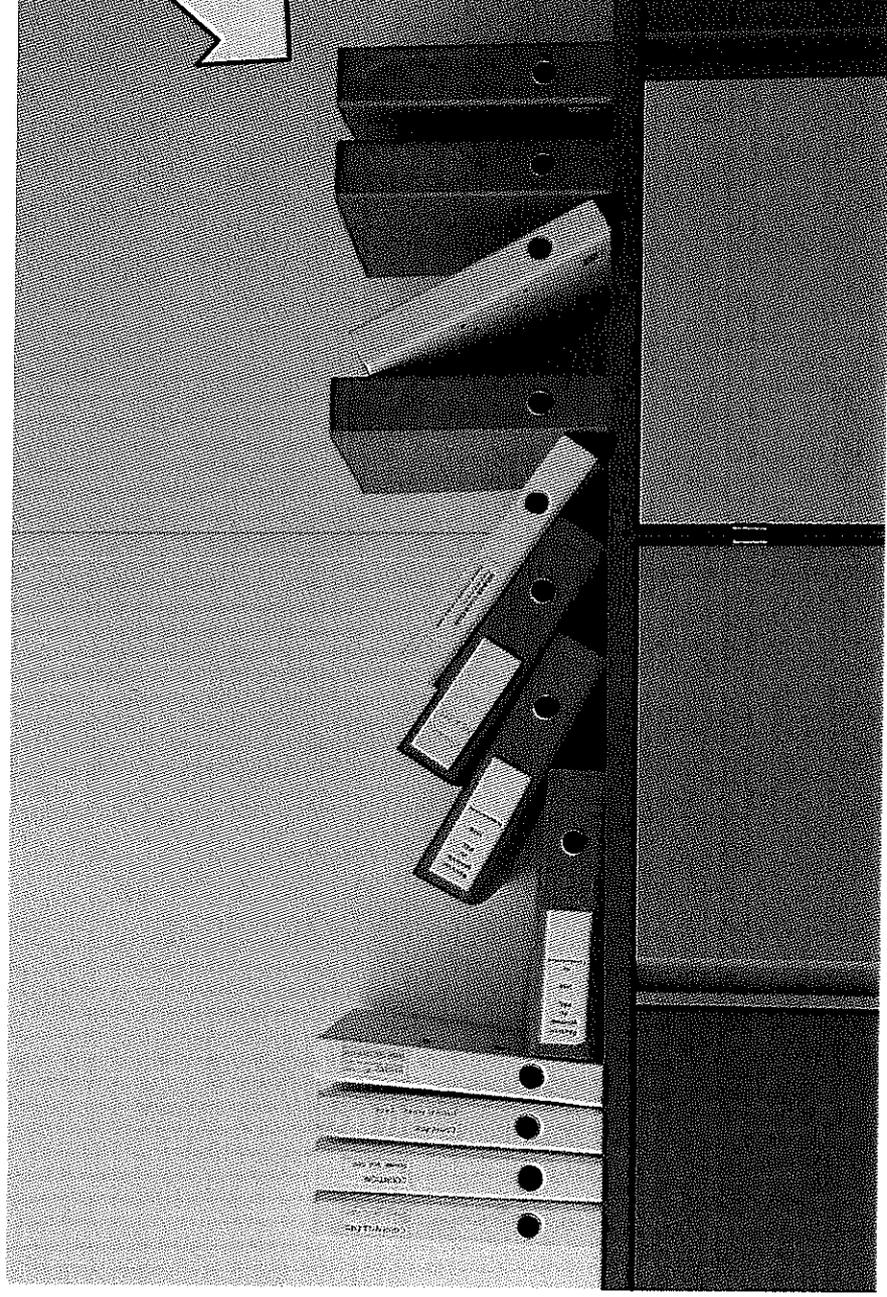
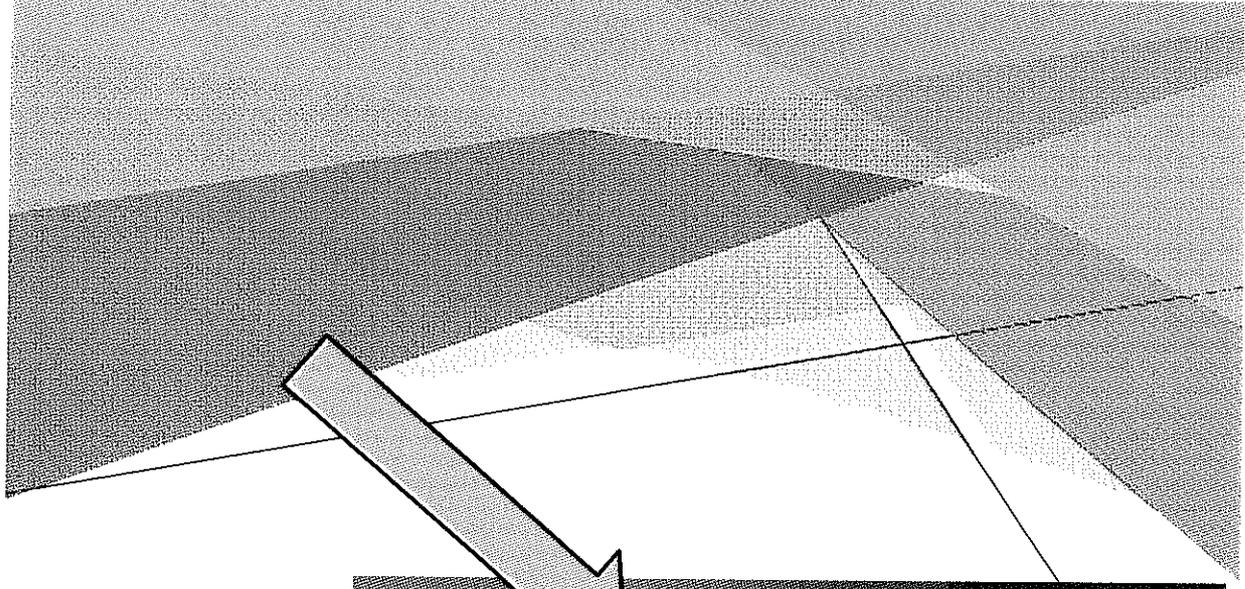
CHF 36'000.-



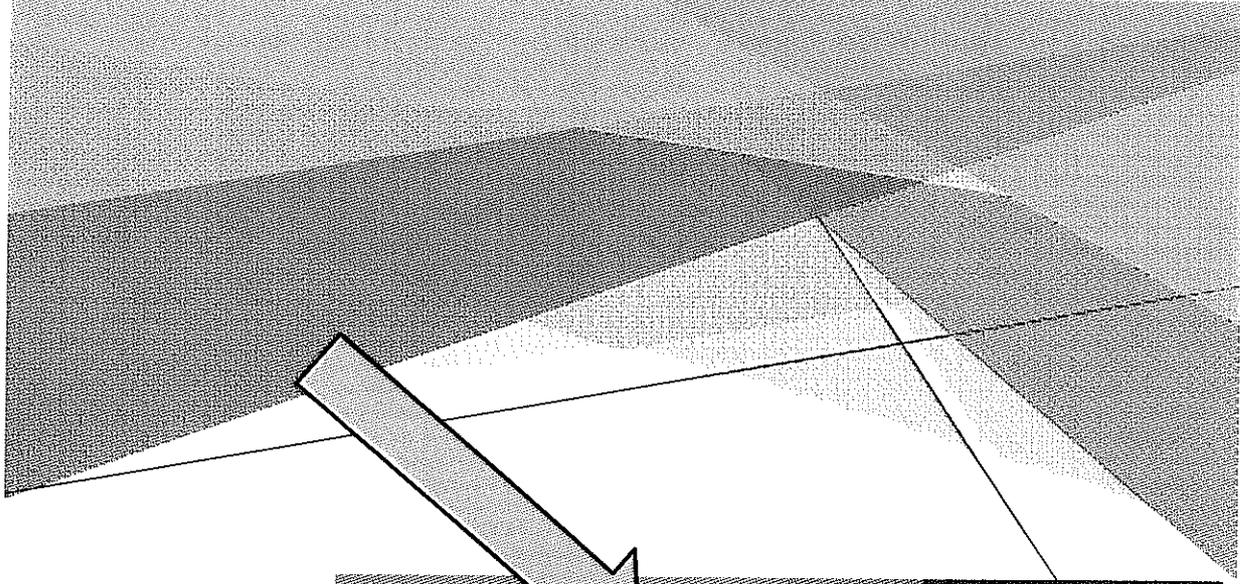
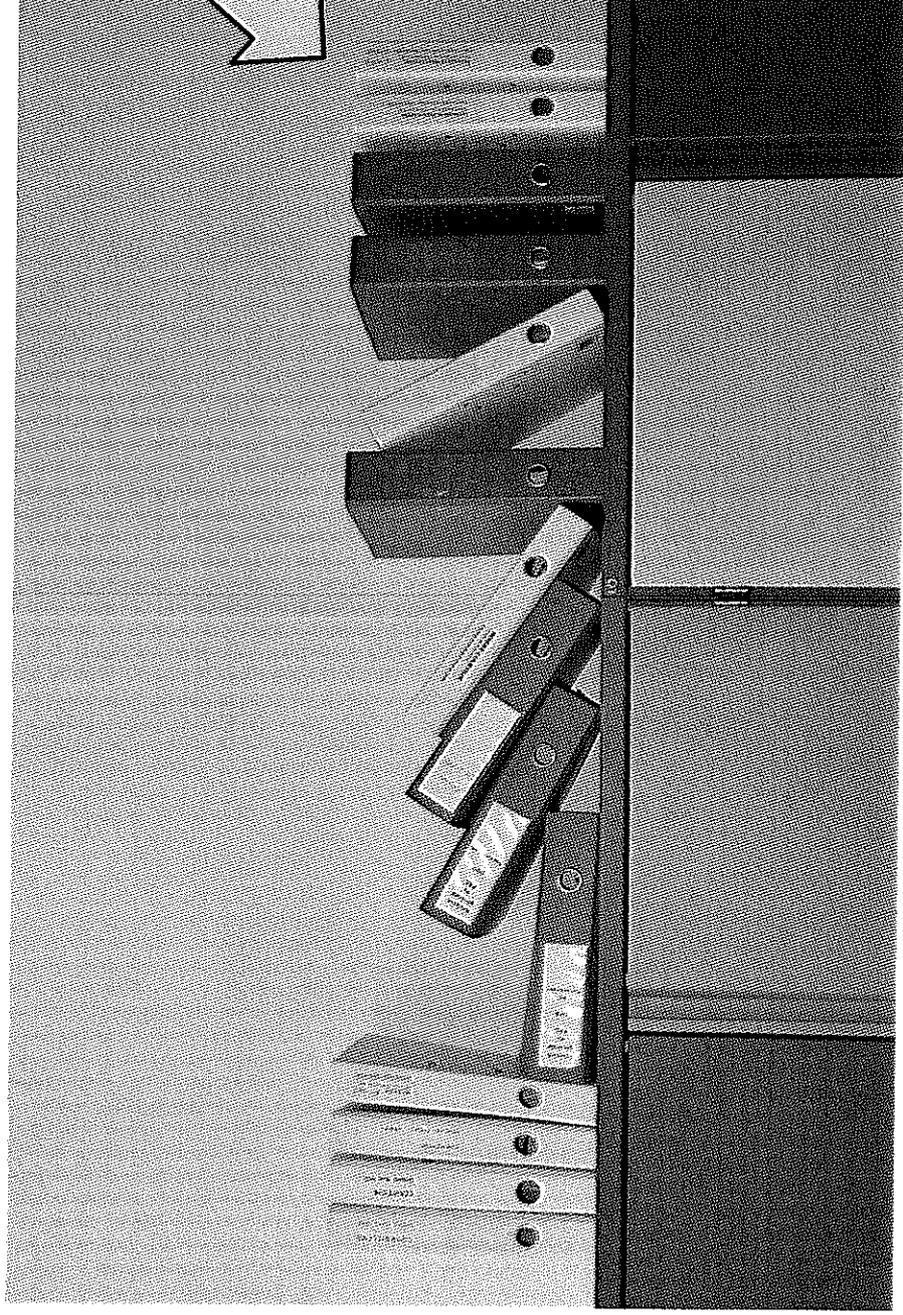
7 2013 Révision LAT (votation populaire)



8 2014 - 2019 moratoire zone à bâtir



9 2015 -2016 2^{ème} demande préalable



10 Coût du crédit complémentaire pour finalisation du nouveau PAL

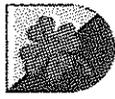
Détail des coûts	Montants
Aménagiste (Archam) jusqu'à l'approbation du PAL	Fr. 46'500.-
Plan communal de l'énergie	Fr. 2'500.-
Ingénieur pour le plan d'équipement	Fr. 4'300.-
3'000.- par opposition (estimation 10 oppositions)	Fr. 30'000.-
TVA :	Fr. 6'664.-
Arrondi :	Fr. 36.-
Montant total avec TVA :	Fr. 90'000.-

11 Financement

► Coût total (TTC) : CHF 90'000.-

❖ Financement se fera par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	Fr. 90'000.-	Fr. 2'700.-
Amortissements 15%	Fr. 90'000.-	Fr. 13'500.-
Frais de fonctionnement annuels		Fr. 16'200.-



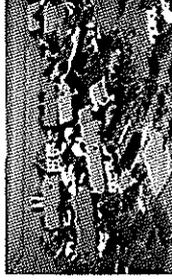
Commune de
MISERY-COURTION



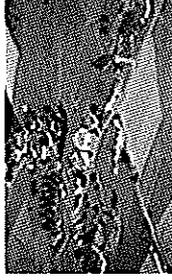
Misery



Courtion



Ceregnac



Courmoulin

- ▶ **Merci de votre attention.**
- ▶ **Avez-vous des questions?**



Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 15.05.2017

Mise à jour et finalisation du PGEE

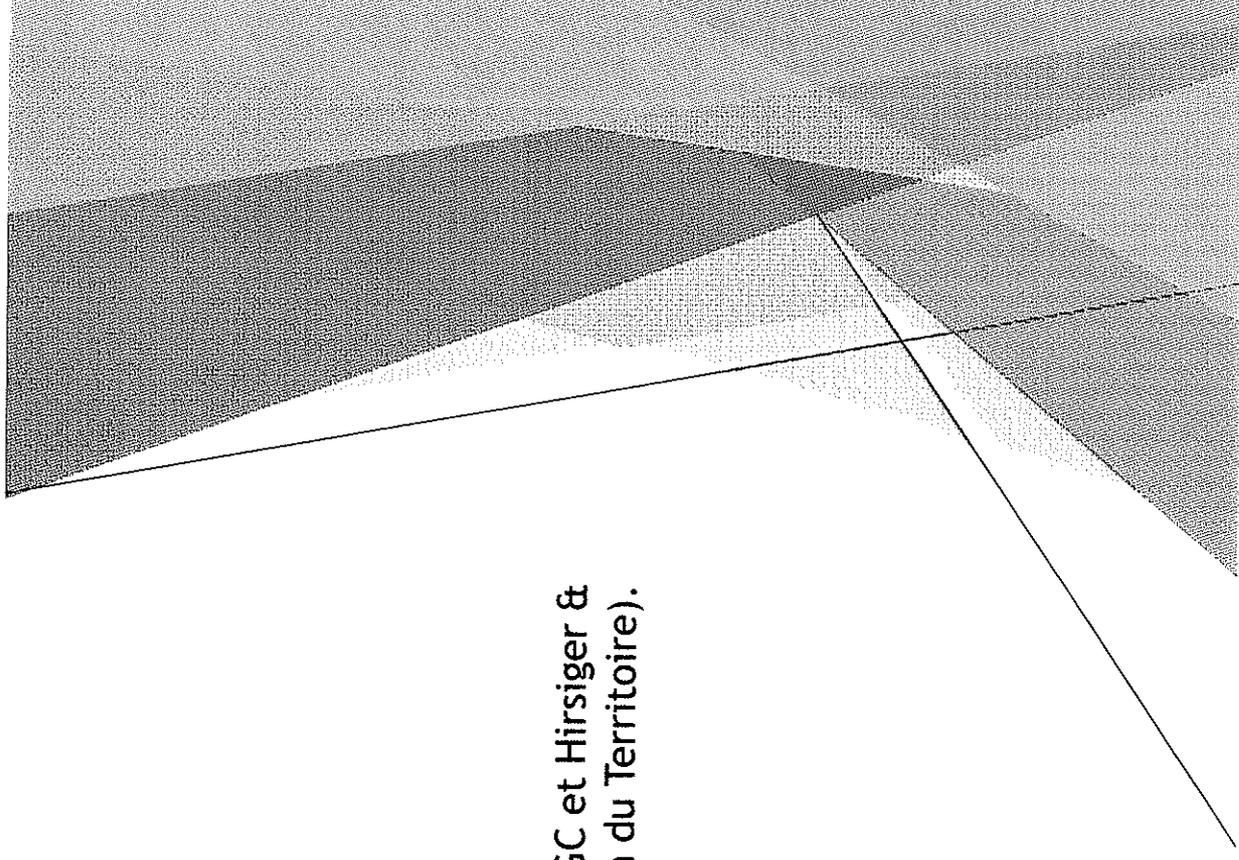
Présenté par Jean-Yves Garreau

1-Etat actuel

- ▶ Le PGEE de la commune a été fait entre 2006 et 2008 par le bureau d'ingénieur SIS qui est maintenant le bureau SEGC.
- ▶ Il a été présenté au canton pour examen préalable. Nous avons reçu en 2011 un préavis favorable avec remarque annulée par un préavis défavorable en 2012. Ceci pour le secteur de la route cantonal à Misery par le Service des Ponts et Chaussées SPC.
- ▶ Notre PGEE a maintenant 10 ans depuis son élaboration. Notre commune a vu ces dernières années le nombre d'utilisateurs de nos installations augmenter considérablement et les mesures faites à l'époque ne sont plus d'actualité.

2- Etat souhaité

- ▶ Mise à jour du PGEE
- ▶ Préparation pour l'examen final au canton
- ▶ Mise à jour du SIT de la commune en collaboration entre SEGC et Hirsiger & Péclard (bureau responsable de notre Système d'Information du Territoire).



3- Coût

Detail des coûts	Montants
Mise à jour du PGEE	25 948 Fr.
Constitution du dossier pour le Conseil d'Etat	998 Fr.
Relevé de raccordement et de nouvelle chambre	2 450 Fr.
Mise à jour du SIT	1 470 Fr.
Divers et imprévu (env.5 %) :	1 541 Fr.
TVA 8 % :	2 593 Fr.
Montant total avec TVA :	35 000 Fr.

4- Financement

- ▶ Coût total des travaux (TTC) : 35 000 Fr.
- ❖ Financement se fera par prélèvement sur la réserve

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Amortissements 15%	35 000 Fr.	5 250 Fr.
Frais de fonctionnement annuels		5 250 Fr.



Commune de
Misery-Courtion



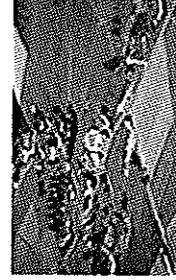
Misery



Courtion



Courmoulin



Courmoulin

- ▶ **Merci de votre attention.**
- ▶ **Avez-vous des questions?**